

L'an deux mil dix-neuf le deux avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du vingt-six mars deux mil dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle

Excusées avec pouvoir : CRACOWSKI Jacques donne pouvoir à AGAZZI Claude - THEISOHN Heike donne pouvoir à CHARRIN Philippe
Madame Isabelle TIDIER est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

DELIBERATION N°2019_018 : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2019 de la commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2019 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

En €	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 355 068.59	1 355 068.59
INVESTISSEMENT	1 529 696.17	1 529 696.17
TOTAL	2 884 764.76	2 884 764.76

DELIBERATION N°2019_019 : BUDGET COMMUNAL - VOTE DES TAUX 2019

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité ;

- **DE FIXER** à **509 907 €** le montant des contributions directes, pour les taxes d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non-bâti, suivant le cadre 2 de la partie II de l'état de notification 1259 et de l'état 1288 de l'année 2019 ;
- **DE RETENIR** les taux portés au cadre 2 de la partie II de l'état de notification des taux d'imposition 2019 soit :

Taxe d'habitation	14.20 %
Taxe foncière bâti	18.85 €
Taxe foncière non bâti	63.25 €

DELIBERATION N°2019_020 : BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2019 centre communal d'action sociale, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2019 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

En €	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	10 004.59	10 004.59
INVESTISSEMENT	3 885.08	3 885.08
TOTAL	13 889.67	13 889.67

DELIBERATION N°2019_021 : BUDGET CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2019 caisse des écoles, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2019 présenté comme suit et tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération :

En €	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	50 719.77	50 719.77
INVESTISSEMENT	17 100.00	17 100.00
TOTAL	67 819.77	67 819.77

DELIBERATION N°2019_022 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Madame Geneviève AUBLETTE ne prend pas part au vote.

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions de fonctionnement telles qu'elles sont présentées ci-dessous :

Association	Montant de la subvention
Union des Anciens Combattants	1 000 €
Association des Parents d'Elèves	1 000 €
Centre Ressource	1 000 €
Société de Chasse Saint-Hubert	1 000 €
Comité des Fêtes	1 960 €

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont disponibles sur le chapitre 65 du budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2019_023 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AU PROFIT DE LA SOCIETE DE CHASSE SAINTE-HUBERT

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Madame Geneviève AUBLETTE ne prend pas part au vote.

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la commune de Vauvenargues et la Société de Chasse Saint-Hubert pour la mise à disposition d'un local communal telle qu'elle est jointe à la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2019_024 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE PROXIMITE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération « **Equipements funéraires du cimetière – Cour de l'école : mur de soutènement et protections solaires** » :

CHARGES		PRODUITS		
Nature des charges	Montant € HT	Participations	%	Montant
Fourniture de caveaux préfabriqués	9 876.28	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	70	54 113.20
Terrassement pour mise en place des caveaux	7 200.00			
Réalisation de 3 modules de columbarium	9 188.00			
Mur de soutènement de la cour de l'école	44 140.30	Commune	30	23 191.38
Installation de protections solaire dans la cour de l'école	6 900.00			
TOTAL	77 304.58	TOTAL		77 304.58

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus haute possible auprès du Département dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 04/04/2019 au 04/06/2019

Transmission au contrôle de légalité le 04/04/2019

Documents budgétaires transmis le 05/04/2019

Coralie BARTE
Directeur Général des Services